Syndicat SM-TE Travaillons ensemble

Sections du SM-TE
GROUPE RENAULT
N° 284 9 décembre 2025

Réorganisation de l'Ingénierie dans l'abandon organisé des compétences

Les trois CSE Renault Ile-de-France, Ampere SAS, Ampere ST étaient réunis successivement le 27 novembre et le 4 décembre pour une information et consultation sur l'évolution de l'organisation de l'Ingénierie du Produit.

Après l'éclatement en trois entités distinctes contre lequel le SM-TE s'était mobilisé à chaque CSE, le projet signe un rapprochement des équipes d'Ingénierie, après que le constat a été fait de la perte d'efficacité de l'ensemble. La dernière organisation qui avait été mise en place en février 2025 n'avait rien pu faire contre cette tendance lourde.

Les élus du SM-TE sont intervenus lors des CSE du 4 décembre :

<< Nous saluons le travail d'élaboration qui mobilise les acteurs de terrain et prend en compte nos demandes répétées en CSE contre l'éclatement de l'entreprise et des équipes.

L'organisation présentée apparaît effectivement plus lisible, et les responsabilités plus directement en prise sur les activités.

Des personnels Renault Ile de France, Ampere SAS, Ampere ST vont travailler ensemble dans les mêmes équipes. Les réponses apportées en séance sur la capacité pour les managers à gérer ces situations ne peuvent se résumer aux fonctionnalités de systèmes d'informations, il s'agit là d'un enjeu central dans la phase opérationnelle qui va s'ouvrir. La conflictualité qui pourrait émerger devra être traitée au plus tôt par les responsables hiérarchiques à tous les niveaux. Nous demandons qu'une attention particulière soit portée à ces risques identifiés dans les trois items de votre étude : « Composition de l'équipe & activités », « Rôles & responsabilités », « Liens hiérarchiques ».

Les charges associées induites vont augmenter, comme l'activité de contrôle de gestion qui va gérer une complexité inédite. Nous demandons que les équipes du contrôle de gestion soient augmentées en conséquence.

Une nouvelle phase du projet s'ouvre, avec les réflexions sur « Ampere 2.0 », avec pour objet de « Conserver les bénéfices d'Ampere tout en simplifiant la structure et en facilitant la gestion opérationnelle. Ces réflexions feront l'objet d'échanges auprès des IRP d'ici le 1er trimestre 2026. »

Les Organisations syndicales représentatives, représentatives sur le périmètre doivent donc être mobilisées, nous demandons que ce soit le cas pour le syndicat SM-TE représentatif sur le périmètre Ampere SAS.

Enfin, si des nouveaux mouvements de contrats de travail venaient à s'engager, nous demandons que tous les salariés concernés depuis 2024 soient indemnisés pour le préjudice subi en complexité et en stress induit par ces changements de contrats de travail entre sociétés >>.

Résultat des votes des élus en CSE :

CSE Renault IdF	**CFE-CGC** & **CFDT** : POUR - **CGT** : CONTRE - **SM-TE** : Abstention - **SUD** : Abstention
CSE Ampere SAS	**CFE-CGC** & **CFDT** : POUR - **CGT** : CONTRE - **SM-TE** : Abstention
CSE Ampere ST	**CFE-CGC** & **CFDT** : POUR - **CGT** : CONTRE - **SM-TE** : Abstention

Tout en étant présent et comptabilisé comme votant, l'abstentionnant n'exprime pas son vote, soit par manque d'information, soit par volonté de neutralité. L'abstention est souvent considérée comme un vote contre, sans pour autant exprimer une opposition formelle et active à la consultation proposée.

Pour la consultation portant sur la réorganisation de l'Ingénierie, les élus du SM-TE se sont abstenus par manque d'informations sur la pérennité du projet, contredit par le plan annoncé de réduction massive et brutale des effectifs opérationnels.

Nouveau plan de Dispense d'activité :

Contrairement aux plans RCC aux Achats et à l'Ingénierie, un plan DA est mis en place, sans discernement entre les fonctions et les profils d'activité pour tous les salariés du Groupe, hors RRG et SODICAM.

Nombre de salariés éligibles se réjouissent de pouvoir bénéficier du plan de départ. Mais comment comprendre que l'entreprise préfère se défaire d'un salarié pour économiser 28% de son salaire net, et moins que cela au global sachant que les charges sociales (cotisations retraite, …) sont maintenues ? Ne serait-il pas préférable de proposer un passage à temps partiel, à mi-temps par exemple, pour former un jeune embauché en début de carrière ?

L'argumentaire de la Direction met en avant l'augmentation continue des coûts fixes.

Mmes et MM. les dirigeants de Renault, on vous assure, si les coûts fixes augmentent, ça n'est pas le fait des salariés, qui voient d'année en année leur salaire évoluer moins vite que le coût de la vie !

Des embauches sont prévues pour les usines, et c'est une bonne chose pour fabriquer les véhicules d'aujourd'hui. Mais rien, ou au compte-gouttes, pour envisager et préparer l'Entreprise de demain. Ce plan ne signe rien d'autre que le dépérissement organisé de l'entreprise. La charge de travail + la charge financière pour les bénéficiaires de la DA reposera donc sur ceux qui restent.

Les *Observatoires des métiers*, qui avaient pour mission de discerner les activités critiques ou les évolutions de compétences sont mis de côté : pas d'autre limite à l'éligibilité autre que la retraite à temps plein sous trois ans.

L'erreur des fonctions RH et de la Direction Générale, hypnotisés par les mêmes consultants et officines de conseil payés pour leur dire ce qu'ils ont envie d'entendre se répète encore : réduire le travail à sa seule dimension du coût, alors qu'il est évident que c'est le travail des salariés qui crée la valeur à la fois pour les clients, les dirigeants et les actionnaires.

Le SM-TE est opposé à ces dispositifs de départ qui amputent l'Entreprise de ses forces vives et de ses talents et obèrent la préparation de l'avenir.

Sans attendre les prochaines élections professionnelles de 2028 (au plus tard), le SM-TE prépare dès maintenant un projet de reprise en main des affaires des salariés par eux-mêmes. C'est possible de prendre part à ce projet en rejoignant sans attendre les équipes du SM-TE.

Contact : 06.98.05.13.80 / **sm-te@travaillonsensemble.org** / 𝕏 **@SyndicatSMTE**
Siège social **:** 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES
Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org **Cotisation annuelle de base 2025 :** Emploi non Cadre : **48 €** - Emploi Cadre : **60 €**